

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/04/2013

Réception par le Prefet : 12/04/2013

Publication : 19/04/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-4-6-1

Séance du vendredi 12 avril 2013

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du Conseil Général du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-6-3 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 du Cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 30 mai 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 34 065 € pour l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques à la commune de HECKEN, conformément au tableau figurant en annexe,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 au chapitre 204 - fonction 71 - nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 AVRIL 2013

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03848	HECKEN Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue Principale (tranche 1)	170 324,00	20%	34 065,00
			Total	34 065,00